RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Avis relatif à la demande d'enregistrement en indication géographique protégée de la dénomination « Melon de Cavaillon »

La protection nationale transitoire accordée à la dénomination « Melon de Cavaillon » par arrêté du 13 mars 2023 relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Melon de Cavaillon » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée, prend effet au 3 août 2023, date de dépôt de la demande d'enregistrement auprès de la Commission européenne.